

Comment s'inscrire?

Vous devez nous faire parvenir le plus tôt possible:

- La fiche d'inscription complétée à nous retourner directement au bureau de la CC de La Guiche, par courrier ou par mail.
- Le règlement global (les chèques sont à l'ordre du Trésor Public)
- Le justificatif des aides le cas échéant (CAF, comités d'entreprises...)

Information santé pour chaque enfant, formalités indispensables:

- Pour les enfants ayant fréquenté le centre de loisirs à la Toussaint, il n'est pas nécessaire de refournir une fiche sanitaire ainsi qu'une attestation d'assurance. S'il y a des modifications à apporter (traitements, nouvelles recommandations, changements de coordonnées) merci de nous tenir au courant.
- Pour une nouvelle inscription, la fiche sanitaire est obligatoire. Elle vous sera remise lors de votre inscription ou imprimable sur notre site internet. L'attestation d'assurance est également obligatoire. Elles doivent nous être retournées au plus tard le premier jour de fréquentation du centre.

Renseignements pratiques:

- Les inscriptions sont classées par ordre d'arrivée en privilégiant les enfants résidant sur les Communautés de Communes de La Guiche et du Val de Joux.
- Les absences non prévues et sans certificat médical ne seront pas remboursées.
- Le programme peut-être modifié en fonction de la météo ou du nombre insuffisant d'enfants.

Renseignements et inscriptions:

Directrice: Frédérique THARRAULT

Communauté de Communes de La Guiche—rue du commerce—

71220 La Guiche—03 85 24 54 00—

www.comcomlaguiche.fr

serviceenfancejeunesse@comcomlaguiche.fr

En partenariat avec:



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GUICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE JOUX

CENTRES DE LOISIRS

Maternelles CC Val de Joux

Du 27 Février au 2 mars 2012



Autres programmes disponibles : 6-12 ans et ados.

www.comcomlaguiche.fr

serviceenfancejeunesse@comcomlaguiche.fr

**Date limite des inscriptions
MERCREDI 15 FEVRIER**



Lundi 27 matin

Viens fabriquer une boules de neige:
Découper, coller, assembler, secouer...



Jeudi 1 mars

ZIGOMATIK

Parc d'attraction Macon

Courir, se cacher, grimper, jouer...



Mardi 28 matin

Matinée crêpes :

Peser, mélanger, remuer et manger!!



Vendredi 2 matin

Grande Kermesse

Jouer, courir, rigoler, s'amuser...



Mercredi 29 matin

Grand jeu: la princesse et le dragon
Enquêter, sauver, délivrer...

HORAIRE: 9 h 00—12 h 00
TARIF: 5 € la demi-journée
13 € la journée du jeudi complète

Le centre de loisirs

Il est organisé par la Communauté de Communes de La Guiche en collaboration avec la Communauté de Communes du Val de Joux. Il y a deux accueils (La Guiche et St Bonnet) et un même programme .

Les enfants sont accueillis dans les locaux de la garderie périscolaire à St Bonnet de 9 h à 12 h 00.

Accueil échelonné de 8h30 à 9h00



ATTENTION: Les enfants sont accueillis au centre de La Guiche ou de St Bonnet en fonction du nombre d'inscrits

Transport La Guiche - St Bonnet effectué par nos soins.

Bulletin d'inscription (merci de le remplir précisément) VDJ

Je soussigné

Adresse:

Tel: mail.....

Régime: CAF O MSA O Autre O.....

Nom et Prénom de l'enfant:

date de naissance:

Lundi: Mardi Mercredi Jeudi Vendredi :

TOTAL A PAYER:

CV:

CAF:

Autre:

RESTE A REGLER:

Transport demandé:

Oui Non

Commune:

AUTORISATION PHOTO — Obligatoire— valable fev- 2012-sept 2012

Je soussigné(e).....autorise la Communauté de Communes de La Guiche, représentée par Mme Marbach à diffuser les photographies prises lors des centres de loisirs sur lesquelles figurent mes enfants :

.....Cette autorisation est valable pour l'édition de documents pédagogiques, des expos relatives à notre centre ou aux séjours, pour la publication sur notre site internet et sur le blog du centre.

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an, révoquant à tout moment.

Fait à Le,Signature :

VOS IDEES NOUS INTERESSENT

A la recherche d'un nom pour notre centre de loisirs Des idées?

.....
.....
.....
.....
.....

REMARQUES/SUGGESTIONS

Sur la vie du centre de loisirs...

SERIEZ-VOUS INTERESSÉ PAR

l'ouverture du centre en journée (en gardant la possibilité de mettre les enfants seulement les matins) ? Oui Non